

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 18 DECEMBRE 2024

07 - Objet : DECISION MODIFICATIVE N°2/2024 - BUDGET PRINCIPAL 700

N° Ordre : DE-094-2024

Rapporteur : Nicolas Choisnel, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.1.2 décisions budgétaires – décision modificative

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 décembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Nérac, après convocation régulière du Président du 11 décembre 2024, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (46) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN et M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baise : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fioux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM. Sébastien CRUSSIÈRES, Ludovic BIASOTTO

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : MM. Jacques LAMBERT, Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY, Mélanie SERRE-SOLANO et MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE

Pompiery : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant

Vianne : -

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (4) :

Barbaste : M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN

Mézin : Mme Dominique BOTTÉON à M. Jacques LAMBERT

Nérac : M. Frédéric SANCHEZ à Mme Evelyne CASEROTTO

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH à M. Ludovic BIASOTTO

Membres absents excusés (2) :

Lavardac : M. Georges BARBARA

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Membres absents non excusés (1) :

Nérac : Mme Ana-Paula BES

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis Molinié a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers	
En exercice : 52	
Présents : 46	Votants : 50
Absents : 7	- Dont « pour » : 50
- Dont suppléé : 1	- Dont « contre » : 0
- Dont représentés : 4	- Dont abstention : 0

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° DE-017-2024 du 27 mars 2024 approuvant le Budget Primitif – Budget Principal 700 ;

Vu la commission des finances, consultée sur le sujet le 9 décembre 2024.

Considérant la nécessité d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant l'équilibre du budget,

Les crédits budgétaires concernant les travaux d'aménagement de la voie verte Feugarolles-Moncrabeau (opération n°2023-164) ont été prévus sur le chapitre 22 (immobilisations reçues en affectation), compte 22538 (autres réseaux). Des factures de travaux ont déjà été mandatées sur ce compte budgétaire.

Après recherches, il s'avère que l'imputation sur le compte 22538 est erronée et qu'il convient d'annuler et réimputer les mandats sur un compte du chapitre 21 (immobilisations corporelles).

S'il n'y a pas lieu de procéder à une actualisation des crédits de paiement 2024 pour cette opération car ceux-ci demeurent inchangés, en revanche, les crédits inscrits au chapitre 21 du Budget Principal 700 étant insuffisants, il est proposé une modification des crédits comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
chap.	libellé chapitre	article	libellé	Dépenses
21	Immobilisations corporelles	2151	Réseaux de voirie	650 000,00 €
22	Immo reçues en affectation	22538	Autres réseaux	- 650 000,00 €
TOTAL				- €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **D'accepter** la décision modificative n°2/2024 du Budget Principal 700.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président



Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance

Publication le : **23 DEC. 2024**